



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté n° 70-2026-05-22-00001

fixant la liste définitive des candidats aux élections municipales partielles intégrales
dans la commune de Baulay le dimanche 7 juin 2026

Le préfet de la Haute-Saône

- VU** le code électoral et notamment son article R.127-2 ;
- VU** la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, et son décret d'application ;
- VU** le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône ;
- VU** le décret du 24 avril 2024 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône, Mme Annick PÂQUET ;
- VU** l'arrêté n° 70-2025-12-16-00002 du 16 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Annick PÂQUET, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté n°70-2020-12-28-051 du 28 décembre 2020 portant organisation de la préfecture de Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°70-2025-12-16-00005 du 16 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Fabrice VUILLAUME, directeur de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques de la Préfecture de la Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté n° 70-2026-05-13-00002 du 13 mai 2026 portant convocation des électeurs à l'effet d'élire onze conseillers municipaux dans la commune de Baulay le 7 juin 2026 ;

Sur la proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1 : La liste définitive des candidats au 1^{er} tour des élections municipales partielles intégrales dans la commune de Baulay est arrêtée comme suit :

- ✓ Liste « agir ensemble »
 - BALLET Michel
 - GASTEBLET Sylvie
 - ROUSSEL Bernard
 - CARMANTRAND Claude
 - SCHNEIDER Baptiste
 - CHALMEY Pauline
 - HUGOT Alain
 - NICOLAS Ophélie
 - BAQUET Frédéric
 - CORDIER Isabelle
 - ANTOINE Jean-François
 - DUNAUX Émilie

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- soit par écrit adressé au tribunal administratif - 30 rue Charles Nodier – 25000 BESANÇON ;
- soit par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et M. Régis PERNOT, président de la délégation spéciale, sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie aux emplacements habituels.

Fait à Vesoul, le 22 mai 2026

Le préfet, par délégation,
Le directeur de la citoyenneté, de l'immigration
et des libertés publiques,

signé

Fabrice VUILLAUME